



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

TARIFS 2020  
PORT DE  
TREVIGNON

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le 24 DEC. 2019

ID : 029-212902936-20191217-DE17126-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de  
**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - Valérie VOISIN – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – Jean-Paul NIVEZ - SALAUN Fanny – DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe - JAFFREZIC Marcelle - ALITURKI Stéphanie.

Absente :

- Morgane HEMON

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Philippe NIMIS à Luc LAURENT  
- Paul DADEN à Jean-Paul NIVEZ  
- Christiane JAFFREZIC à Régine SCAER JANNEZ  
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN

Date de convocation : 10 décembre 2019

Valérie VOISIN est nommée secrétaire de séance

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, propose d'approuver les tarifs ci-dessous pour le port de Trévignon pour l'année 2020 :

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le

24 DEC. 2019

ID : 029-212902936-20191217-DE17126-DE

## PORT DE TREVIGNON

PROFESSIONNELS mouillages annuels	TARIFS 2020
Taille du navire	€ HT
moins de 5 m et viviers	278
de 5 à 5,99 m	309
de 6 à 7,99 m	355
de 8 à 9,99 m	381
10 m et plus	422
loyer d'un box dans la halle de vente : mensuel	60,9
loyer d'un box dans la halle de vente : annuel	710,5
loyer d'un box dans la halle de vente : week-end	355,3
annexe navire de pêche sans mouillage	20,5
annexe navire de pêche avec mouillage	206

PLAISANCIERS mouillages annuels :												
Lignes	TARIFS 2020		TARIFS 2020		TARIFS 2020		TARIFS 2020		TARIFS 2020		TARIFS 2020	
	A,B,C		D1 à D15		D16 à D26		E,F,H		G		T	
Taille du navire	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
moins de 4 m	214	257	211	253	207	248	202	242	199	239	171	206
De 4 à 4,99 m	283	340	276	331	271	325	266	319	259	310	227	272
De 5 à 5,99 m	352	423	343	412	337	404	331	397	322	386	282	338
De 6 à 6,30 m	403	483	392	470	384	461	377	452	367	440	322	387

AUTRES SERVICES	TARIFS 2020	
	€ HT	€ TTC
<i>Utilisation d'une cale par navire sur remorque :</i>		
1 journée	6	7
1 semaine	30	36
2 semaines	60	72
1 an	82	99
caution badge d'accès	25	30
badge non restitué ou endommagé	25	30
bouée visiteur/jour	10,5	12,5
râtelier à prames, par an	10,0	12,0
location prame par semaine	20,5	24,5
caution pour location prame	308	370
hivernage pour non titulaires 1er/11 au 31/03	93	111
occupation illégale d'un mouillage = tarif mouillage temporaire + 10%		
<i>Mouillage temporaire 1er/01 au 31/12 :</i>		
par jour de location	6	7,5
du 1er/01 au 15/06 : par mois de location	1/4 du tarif annuel	
du 15/06 au 31/12 : par mois de location	1/3 du tarif annuel	
<i>remise d'1/3 des droits perçus au titulaire du mouillage occupé temporairement par un tiers désigné par la mairie</i>		

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le

24 DEC. 2019

ID : 029-212902936-20191217-DE17126-DE

L'ensemble des tarifs augmente de 1.5 % par rapport à 2019 (les montants supérieurs à 100.00 € TTC sont arrondis à l'euro près et ceux inférieurs à 100.00 € TTC sont arrondis à la décimale 0.50 €) à l'exception de :  
-les tarifs de location de la halle de vente et d'utilisation de la cale qui restent inchangés pour l'année 2020  
-les tarifs de la ligne T revus à la baisse (80 % du tarif de la ligne A, B et C)  
-les tarifs de la caution badge accès, des badges non restitués ou endommagés et de caution pour location prame sont modifiés pour obtenir un montant cohérent. Ils s'élèvent respectivement à 25.00 € HT et 30.00 € TTC pour les deux premiers et à hauteur de 308.00 € HT et 370.00 € TTC pour la location de prame.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire du port de Trévignon lors de sa réunion du 5 novembre 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel en date du 3 décembre 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du port de Trévignon pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 23 décembre 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC



